

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1541)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 106

présenté par

M. Siré, M. Lazaro, M. Marty, M. Perrut, M. Cinieri, M. Frédéric Lefebvre, Mme Louwagie,
Mme Grosskost, M. Appar, M. Straumann, M. Foulon et M. Decool

ARTICLE 32

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de supprimer le 5° relatif à la création de services d'intérêts communs, qui fait double emploi avec les alinéas 31 à 34 de l'article 32 (nouvel article L. 641-7).